RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 25209
Numéro SIREN : 443 533 070
Nom ou dénomination : VALTECH TRAINING

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2022 sous le numéro de dépôt 149651

VALTECH TRAINING
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 148 RUE DE COURCELLES,
75017 PARIS 17
443 533 070 RCS PARIS

DocuSigned by:
Olivier Padiou
4D08F426748D4D5...

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an 2022,
Le 30 juin,
A 10 heures,

La société VALTECH SE, Société européenne, ayant son siège social 18 rue Erasme, 1468 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B238451, représentée par son Dirigeant Monsieur Olivier PADIOU,

Associée unique de la société VALTECH TRAINING,

Étant précisé que la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

Après avoir exposé que :

- il conviendrait de prononcer la dissolution anticipée de la Société,

-Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, cette dissolution s'effectuerait sans liquidation et entraînerait la transmission universelle du patrimoine de la Société au profit de son associée unique, la société VALTECH SE, représentée par M. Olivier PADIOU,

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société VALTECH SE, représentée par M. Olivier PADIOU, associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour.

En application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, cette dissolution s'effectue sans liquidation et entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société au profit de son associée unique, la société VALTECH SE, représentée par M. Olivier PADIOU, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition prévu par la loi, les créanciers n'aient pas fait opposition à la dissolution ou, en cas d'oppositions, que celles-ci aient été rejetées en première instance ou que le remboursement ait été effectué ou les garanties constituées.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:
Olivier Padiou
4D08F426748D4D5...

VALTECH SE
Représentée par
M. Olivier PADIOU